



La Liberté
1701 Fribourg
026/ 426 44 11
www.laliberte.ch

Medienart: Print
Medientyp: Tages- und Wochenpresse
Auflage: 39'351
Erscheinungsweise: 6x wöchentlich

Themen-Nr.: 999.211
Abo-Nr.: 1095889
Seite: 9
Fläche: 81'324 mm²

Une majorité de conseillers aux Etats renonce à plafonner le montant des primes d'assurance-maladie

Vaud fera office de laboratoire

CHARGE DES PRIMES EN POURCENTAGE DU REVENU

FAMILLE MONOPARENTALE AVEC DEUX ENFANTS

Revenu brut CHF 41 000

	Charge des primes	Avec subventions
FR	15%	0%
VD	16%	2%
VS	14%	0%
NE	16%	0%
GE	17%	0%
JU	17%	0%
BE	17%	0%

FAMILLE AVEC 2 ADULTES ET DEUX ENFANTS

Revenu brut CHF 70 000

	Charge des primes	Avec subventions
FR	18%	11%
VD	21%	16%
VS	15%	8%
NE	19%	11%
GE	20%	16%
JU	18%	15%
BE	22%	18%

Revenu brut CHF 61 000

	Charge des primes	Avec subventions
FR	12%	8%
VD	14%	8%
VS	10%	5%
NE	12%	10%
GE	13%	9%
JU	12%	9%
BE	14%	11%

Revenu brut CHF 95 000

	Charge des primes	Avec subventions
FR	14%	*
VD	16%	14%
VS	12%	*
NE	15%	13%
GE	16%	*
JU	14%	*
BE	17%	*

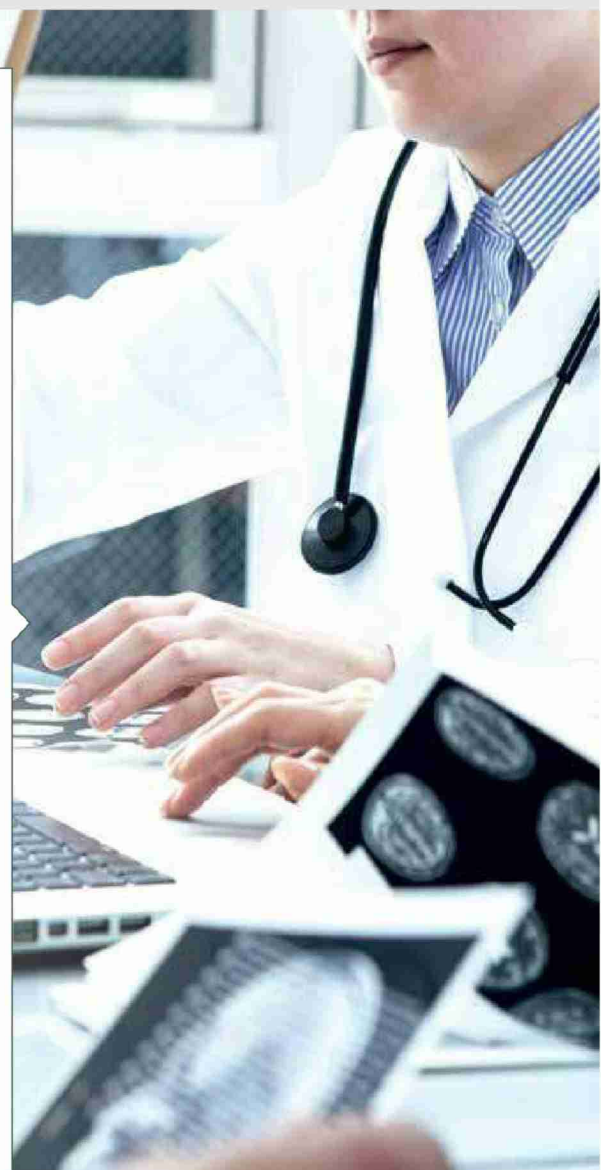
Revenu brut CHF 87 000

	Charge des primes	Avec subventions
FR	9%	*
VD	11%	9%
VS	8%	*
NE	9%	*
GE	10%	9%
JU	9%	*
BE	11%	*

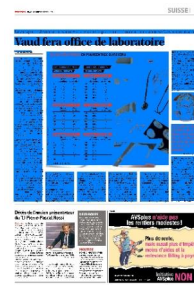
Revenu brut CHF 133 000

	Charge des primes	Avec subventions
FR	11%	*
VD	12%	*
VS	9%	*
NE	11%	*
GE	12%	*
JU	11%	*
BE	13%	*

* Pas de droit aux subventions



Infographie: V.Regidor | Source: OFSP, monitoring 2014 | Photo: Fotolia



La Liberté
1701 Fribourg
026/ 426 44 11
www.laliberte.ch

Medienart: Print
Medientyp: Tages- und Wochenpresse
Auflage: 39'351
Erscheinungsweise: 6x wöchentlich

Themen-Nr.: 999.211
Abo-Nr.: 1095889
Seite: 9
Fläche: 81'324 mm²

« CHRISTIANE IMSAND



«A Genève, des familles de la classe moyenne consacrent plus de 20% de leur revenu aux primes»

Liliane Maury Pasquier

Santé » Le montant des primes d'assurance-maladie 2017 sera dévoilé à la fin du mois. Les perspectives ne sont pas réjouissantes. Il est question d'une hausse moyenne de 5%. «Dans mon canton, certaines familles de la classe moyenne consacrent déjà plus de 20% de leur revenu au paiement des primes, dénonce la sénatrice genevoise Liliane Maury Pasquier (ps). Lors de l'introduction de la loi sur l'assurance-maladie, il y a 20 ans, l'objectif était pourtant de limiter la charge à 8%.» Ce constat n'a pas ébranlé le Conseil des Etats. Il a rejeté hier par 31 voix contre 13 la motion socialiste qui demandait de plafonner le montant des primes de l'assurance obligatoire à 10% du revenu du ménage.

La majorité bourgeoise privilégie l'examen d'autres pistes. Son leitmotiv est la responsabilité individuelle. C'est pourquoi elle veut combattre la hausse des coûts de la santé d'une part en

augmentant le montant des franchises, d'autre part en prolongeant la durée des contrats prévoyant une forme particulière d'assurance comme les franchises à option ou le modèle dit du médecin de famille.

Contrôle sur les franchises

Selon une initiative parlementaire UDC à laquelle les commissions des deux Chambres ont décidé de donner suite, les assurés qui ont opté par exemple pour une franchise à option de 2500 francs ne pourraient plus revenir à court terme à la franchise ordinaire de 300 francs s'ils s'attendent à des frais médicaux élevés. Ils devraient conserver la même franchise pendant trois ans. Un projet concret va être élaboré par la commission de la santé du Conseil national.

Pour l'UDC thurgovien Roland Eberle, qui a combattu la motion Maury Pasquier au Conseil des Etats, on ne peut pas résoudre tous les problèmes en demandant un engagement financier accru de la Confédération. «Il faut se demander pourquoi la Suisse romande a une densité médicale deux fois plus élevée que la Suisse alémanique et pourquoi les assurés consultent davantage, affirme-t-il. Le canton de Vaud a décidé de régler ce problème à sa façon, mais je ne crois pas que sa solution puisse être acceptée partout. Laissons les cantons faire leurs propres choix.»

L'exemple vaudois

C'est justement l'exemple vaudois qui permet à la gauche de ne pas perdre pied complètement. Le canton s'apprête en effet à tester le système de plafonnement des primes. C'est l'une des contreparties sociales à la mise en œuvre cantonale de la troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIE III). «Le 20 mars dernier, la population vaudoise a approuvé

ce projet par 87% des suffrages, souligne la sénatrice Géraldine Savary (ps, VD). Il aura un impact considérable sur la classe moyenne et les familles.»

La réforme vaudoise devrait entrer en vigueur en 2019, sous

réserve du sort de la RIE III sur le plan national. Chef de service au sein du Département vaudois de la santé et de l'action sociale, Fabrice Ghelfi explique le système retenu: «La charge des primes ne devra pas dépasser 10% du revenu imposable. Elle sera déterminée sur la base de la prime standard avec une franchise de 1000 francs pour les adultes et pas de franchise pour les enfants. Le solde sera pris en

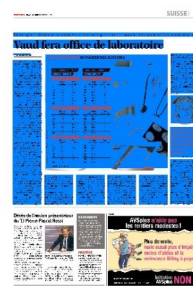
charge par le canton.» Selon l'exemple mentionné dans la brochure explicative envoyée aux électeurs vaudois en mars, un ménage composé de deux adultes et de deux enfants bénéficiant d'un revenu imposable de 75 000 francs, ne paiera plus que 625 francs de prime mensuelle au lieu de 944 francs actuellement.

Fabrice Ghelfi précise que ce subside ne remplacera pas mais s'ajoutera au système actuel d'aide à la réduction des primes, car celui-ci permet d'apporter un soutien plus important aux ménages les plus modestes, voire dans certains cas de les exempter totalement du paiement des primes (voir le tableau ci-contre qui repose sur des données datant de 2014). «Par rapport à aujourd'hui, il y aura 20 000 à 30 000 nouveaux bénéficiaires, indique Fabrice Ghelfi. Les coûts sont estimés entre 45 et 50 millions de francs par année, soit une augmentation d'environ 10% des subsides actuels.»

Malgré l'opposition du Conseil des Etats à ce modèle, les socialistes ne renoncent pas à l'idée

Datum: 15.09.2016

LA LIBERTÉ



La Liberté
1701 Fribourg
026/ 426 44 11
www.laliberte.ch

Medienart: Print
Medientyp: Tages- und Wochenpresse
Auflage: 39'351
Erscheinungsweise: 6x wöchentlich

Themen-Nr.: 999.211
Abo-Nr.: 1095889
Seite: 9
Fläche: 81'324 mm²

de l'étendre à toute la Suisse. «Nous allons entreprendre des démarches politiques dans les cantons», a déjà annoncé le Fribourgeois Jean-François Steiert. De son côté, le chef du Département de l'intérieur Alain Berset ne montre aucune velléité d'empoigner le problème. «Il y a 8 ans, le parlement a décidé d'accorder une plus grande marge de manœuvre aux cantons pour la réduction des primes, rappelle-t-il. Le Conseil fédéral s'attache à freiner la hausse des coûts, d'entente avec les acteurs de la santé.» »